

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2024_047

PPG Milieux aquatiques 2023-2027 : Choix des entreprises pour les travaux liés à la ripisylve, embâcles et imprévus - année 2025

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES, Patrick PES

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL représenté par Gilbert FAUCHER, Jean-Michel DAUMAS représenté par Serge VÉDRINES, François FOLCHER représenté par Daniel GIOVANNACCI, Régis VALGALIER représenté par Madeleine MACQ

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 26 novembre 2024

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 4
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté n°2015349-001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la disposition P1. issue de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG),

Vu le volet B1 « entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques » du contrat de rivière 2019-2024 et plus particulièrement l'action B1.6 « Suivre les études et les travaux de mise en œuvre sur les cours d'eau du Tarn-amont »,

Vu la délibération DE_2022_014BIS du 29 septembre 2022 approuvant le Programme Pluriannuel de gestion des milieux aquatiques 2023-2027,

Vu la délibération DE_2022_015 portant sur la demande de la Déclaration d'Intérêt général pour le PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont pour 5 ans,

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de réception de l'AR: 05/12/2024
048-200080547-DE_2024_047-DE
A G E D I

Vu l'arrêté n°2023-053-0002 des préfets de l'Aveyron, du Gard, et de la Lozère en date du 22 février 2023, approuvant et déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du bassin versant Tarn-amont pour 5 ans,

Vu la délibération DE_2024_029 du 20 septembre 2024 actant le lancement des actions 2025 du PPG milieux aquatiques 2023-2027 ;

Le Président rappelle la nature des travaux à mener en 2025 pour la gestion des cours d'eau :

Cours d'eau	Communautés de communes	Communes concernées	Linéaire (m)	Secteurs
Fraissinet	CC GCC	Fraissinet-de-Fourques	1700	De la confluence du valat d'Armourières jusqu'au pont de la RD 996 à l'aval du village
Tarn	CC GCC	Gorges-du-Tarn-Causse	3900	De Montbrun jusqu'à Castelbouc
Tarn	CC GCC	Gorges-du-Tarn-Causse	2100	Du pont du centre d'activité et de plein air jusqu'à l'aval du pont de St-Enimie
Tarn	CC MGC	Aguessac, Paulhe et Millau	6600	De la confluence du Lumensonesque jusqu'à la confluence de la Dourbie
Soulzon	CC SARSV	Tournemire	1100	La traversée de Tournemire
Soulzon	CC SARSV	Roquefort, Saint-Rome-de-Cernon	2200	Du chemin de Raspaillac jusqu'à la confluence du Cernon
Cernon	CC SARSV	Saint-Rome-de-Cernon	1200	La traversée de Saint-Rome-de-Cernon
Dourbie	CC CACTS	Dourbies	1600	* La traversée du village de Dourbies
Dourbie	CC CACTS	Trèves	900	* La traversée du village de Trèves
Dourbie	CC MGC	La Roque-Ste-Marguerite	3700	Du moulin de Corp jusqu'à la résurgence de l'Esperelle
Dourbie	CC MGC	Millau	3000	De Massebiau jusqu'à la confluence avec le Tarn
Total			28000	

La consultation des entreprises s'est déroulée du mardi 1^{er} octobre 2024 au mercredi 30 octobre 2024 midi. Elle a fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur www.achatpublic.com ainsi que sur les journaux.

3 réponses sont parvenues au syndicat Tarn-amont dans les délais imposés. Aucune n'est parvenue hors délai. L'ouverture des plis a été réalisée par clé sécurisée et dématérialisée sur la plateforme le mercredi 30 octobre 2024 avec lot 1A : 1 offre, lot 2A : 1 offre, lot 3A : 3 offres, lot 4A : 1 offre, lot 5A : 3 offres, lot 1B : 1 offre, lot 2B : 1 offre, lot 3B : 3 offres, lot 4B : 1 offre, lot 5B : 2 offres.

La commission d'achat s'est réunie le 26 novembre 2024 et après présentation du rapport d'analyse, a formulé l'avis suivant :

<p>Date de transmission de l'acte: 05/12/2024 Date de réception de l'AR: 05/12/2024 048-200080547-DE_2024_047-DE A G E D I</p>

Lot	Entreprise retenue (nom -ville)	Montant HT	Montant TTC
1A (en option)	Groupement RIVEO (EURL PIT et SARL F.A.R.E) Sauveplane, 48160 Le Collet de Dèze	4 638,00 €	5 565,60 €
2A	Groupement RIVEO (EURL PIT et SARL F.A.R.E) Sauveplane, 48160 Le Collet de Dèze	12 894,00 €	15 472,80 €
3A	Groupement RIVEO (EURL PIT et SARL F.A.R.E) Sauveplane, 48160 Le Collet de Dèze	17 821,00 €	21 385,20 €
4A	SARL Le Jardinier 40 Avenue Hippolyte Puech, 12250 Tournemire	15 880,00 €	19 056,00 €
5A	Groupement RIVEO (EURL PIT et SARL F.A.R.E) Sauveplane, 48160 Le Collet de Dèze	16 961,00 €	20 353,20 €
1B	Groupement RIVEO (EURL PIT et SARL F.A.R.E) Sauveplane, 48160 Le Collet de Dèze	Maxi 8 000 € HT	Tranche optionnelle
2B	Groupement RIVEO (EURL PIT et SARL F.A.R.E) Sauveplane, 48160 Le Collet de Dèze	Maxi 8 000 € HT	Tranche optionnelle
3B	EURL SERGE BRUEL TP 917 rue de la Devèze Grande - Parc d'Activités de Lioujas, 12740 La Loubière	Maxi 8 000 € HT	Tranche optionnelle
4B	SARL Le Jardinier 40 Avenue Hippolyte Puech, 12250 Tournemire	Maxi 8 000 € HT	Tranche optionnelle
5B	SARL Le Jardinier 40 Avenue Hippolyte Puech, 12250 Tournemire	Maxi 8 000 € HT	Tranche optionnelle
TOTAL		68 194,00 €	81 832,80 €

Les lots A correspondent à des tranches fermes dont les quantités sont connues et dont le montant total peut être défini.

Pour les lots B, en tranche optionnelle, ils correspondent à des travaux de gestion des imprévus sur les secteurs qualifiés en surveillance active. L'analyse des offres a pris en compte les prix pour chaque type d'intervention et les moyens techniques proposés par les entreprises afin d'établir un classement. Les entreprises retenues pour chacun des lots seront sollicitées sur bon de commandes à partir du bordereau de prix. Les volumes de travaux étant non identifiables au montage du marché, le montant des travaux de surveillance active n'excèdera pas 8000€ HT par lot et un montant total maximum de 19 000€ HT.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées,

Considérant l'avis de la commission d'achat réuni le 26 novembre 2024, et le rapport d'analyse des offres dressé, le Président propose au comité syndical de retenir les offres précédentes, reconnues comme les offres économiquement les plus avantageuses.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Accepte le marché,

<p>Date de transmission de l'acte: 05/12/2024 Date de réception de l'AR: 05/12/2024 048-200080547-DE_2024_047-DE A G E D I</p>

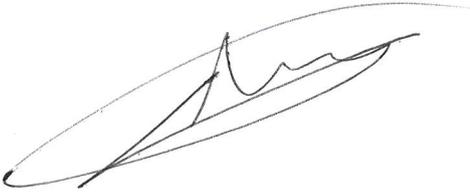
Décide d'attribuer le marché conformément à l'avis de la commission d'achat,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget prévisionnel 2025,

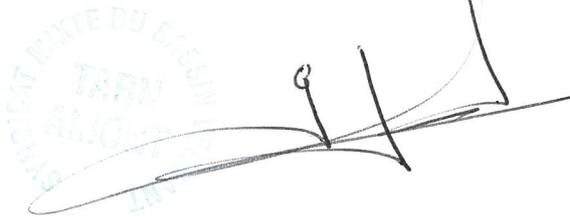
Autorise le Président à signer le marché avec les entreprises retenues, ainsi que tous les autres documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES



Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Stamp: COMITÉ MIXTE DU CABANIS TARN ARNOZ

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 05 / 12 / 2024
et publié ou notifié
le 09 / 12 / 2024

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de reception de l'AR: 05/12/2024
048-200080547-DE_2024_047-DE
A G E D I